

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2009

---

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION - (n<sup>o</sup> 1314)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENTS

N<sup>os</sup> 4526 à 4531

présentés par  
M. Ayrault, M. Fabius, M. Migaud, M. Caresche et M. Mallot

-----  
à l'amendement n<sup>o</sup> 3599 de M. Le Roux  
-----

### APRÈS L'ARTICLE 7

À l'alinéa 1, après le mot :

« sécurité »,

insérer les mots :

« et à l'éducation nationale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.

---

Ces sous-amendements identiques ont été déposés par 27 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

S/Adt n° 4526 de M. Ayrault, M. Fabius, M. Migaud, M. Caresche et M. Mallot

S/Adt n° 4527 de Mme Batho, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Pinville et M. Gaubert

S/Adt n° 4528 de Mme Reynaud, M. Dosière, M. Gilles, Mme Coutelle et M. Eckert

S/Adt n° 4529 de M. Issindou, M. Jibrayel, Mme Fourneyron et M. Lesterlin

S/Adt n° 4530 de M. Pérat, Mme Lemorton, Mme Pau-Langevin et M. Nayrou

S/Adt n° 4531 de M. Brottes, Mme Marisol Touraine, M. Dreyfus et Mme Karamanli